AIDE À L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE DE LA VILLE D'AMIENS

Amiens Métropole propose une aide financière pour encourager l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). Cette subvention s'adresse aux habitants de la métropole qui achètent un VAE neuf en 2025. L'aide correspond à **25** % **du prix TTC du vélo**, dans la **limite de 200 euros**.

Pour en bénéficier, il faut :

Être résident d'Amiens Métropole

Acheter un vélo à assistance électrique neuf, conforme à la normeNF EN 15194, dans un commerce situé sur le territoire d'Amiens Métropole (exclusion des achats en ligne ou hors métropole). Vous pouvez retropuvez la liste des vendeurs sur le site de la ville : https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Mobilite/Se-deplacer-a-velo/La-pratique-du-velo-auquotidien/AIDE-A-L-ACHAT-D-UN-VELO-ELECTRIQUE

Réaliser l'achat entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025

Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide entre 2021 et 2024(sauf en cas de vol avec dépôt de plainte)

Une seule aide possible par foyer ou adresse postale

Déposer le dossier de demande avant le 31 mars 2026

La demande devra comporter la facture acquittée du vélo, un justificatif de domicile, un RIB, une photo du vélo après achat, et une attestation sur l'honneur précisant que le vélo sera bien utilisé.

Le traitement des dossiers prend généralement entre 4 et 6 mois. À noter que cette aide peut être cumulée avec d'autres dispositifs, comme le forfait mobilités durables proposé par l'employeur, ou d'éventuelles aides locales.

 $\underline{\text{https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Mobilite/Se-deplacer-a-velo/La-pratique-du-velo-au-quotidien/AIDE-A-L-ACHAT-D-UN-VELO-ELECTRIQUE}$

Ville d'Amiens:

33 mail Albert 1er 80000 - Amiens https://www.amiens.fr/